



Dictionnaire des théâtres du monde

Oralité

Néologisme « récent » – il apparaît en 1845 – dérivé de l'adjectif « oral », le terme d'oralité s'est vu doter d'acceptions précises dans les champs de la psychanalyse, de la psychiatrie et de l'anthropologie, avant d'entrer en littérature dans les années 1960 et d'y devenir une notion évolutive, pouvant revêtir des sens variés. Son étymologie (os, oris : la bouche) la cantonne d'abord aux manifestations de la voix physique ou aux transpositions de la langue parlée dans les textes, en particulier au théâtre où le règne de l'oral masque ce que l'écrit contient déjà de performatif. Mais l'oralité s'enrichit de nouvelles significations en s'inscrivant dans l'écriture. Dans le sillage des ouvrages d'Henri Meschonnic qui définit l'oralité comme la présence du corps dans le texte, et prêche une sémantique du continu où rythme et prosodie priment dans le mouvement du sens, des dramaturges contemporains cherchent à donner à la matérialité de la langue un rôle décisif dans la constitution – ou la déconstruction – du sens, et à renouer avec la physique de la parole. À travers l'exacerbation de l'adresse, le bouleversement de la syntaxe, la déformation parfois radicale de la langue, les jeux de la typographie et de la ponctuation, l'usage du vers libre, l'exhaussement du rythme et des sonorités, l'oralité vise à retendre le lien entre l'œuvre et le récepteur. Une diction s'encode, qui se transmet au lecteur et le contraint à se faire acteur du texte, au point que s'efface la frontière entre théâtre mental et représentation.

La lecture peut devenir le lieu d'une expérience auditive, articulatoire, respiratoire ou temporelle particulière (chez [Novarina](#), [Fosse](#), [Guyotat](#), [Achternbusch](#)), mais aussi le moment d'un véritable engagement physique et émotionnel (dans les pièces de Daniel Danis, de [Kane](#), de [Bond](#)), selon que les auteurs favorisent un emploi abstrait de la langue et travaillent à la rétention du jugement ou des affects, ou au contraire immergent le lecteur dans la violence des émotions et des sensations, ou encore conjuguent ces différents procédés. Au moment où la scène remet en cause les notions de [personnage](#), d'[action](#) ou de [représentation](#), l'oralité déploie le théâtre à même la page, selon la formule de Kane : « Just a word on a page and there is the drama ».

L'oralité contribue ainsi à transformer les conventions du texte dramatique et à brouiller les frontières entre les genres littéraires, faisant entendre, par-delà les « voix » de moins en moins personnalisées de « [figures](#) » ou d'entités vocales, la parole singulière du sujet de l'écriture. Elle représente un défi pour la mise en scène, confrontée aux images poétiques, à la fois violentes et métaphoriques de ces dramaturgies du verbe, et invitée à donner chair aux nouvelles textures qu'elles engendrent. Elle interroge également l'art de l'acteur qui doit prêter corps et voix à des paroles souvent détachées de leur corps d'origine, et mises en perspective et en résonance dans l'espace et le temps.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- La Manducation de la parole , Marcel Jousse ; préface du D Joseph Morlaàs, Paris : Gallimard, 1975
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb345502518>
- Critique du rythme , anthropologie historique du langage, Henri Meschonnic, Lagrasse : Verdier, 1982
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34672615k>
- Traité du rythme , des vers et des proses, Gérard Dessons, Henri Meschonnic, Paris : Dunod, 1998
<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb36986766q>

Rédacteur(s)

[M. CHENETIER-ALEV](#)

Classement

Cet article relève de la spécialité [Lexique théorique et théoriciens](#)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-oralite>